



Bastia
CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 18 avril 2023

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°054/2023

PORTANT AUTORISATION D'ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE

Le Maire,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2212-2,
- Vu** le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L333-1,
- Vu** les articles 131-13 et R623-2 du Code pénal,
- Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles L571-1 et suivants,
- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles R1334-30 et suivants, R1336-6 et suivants et R1337-6 et suivants,
- Vu** l'arrêté municipal n° 2021/020, du 1^{er} juin 2021,
- Vu** l'arrêté modificatif municipal n° 2021/036 du 21 juin 2021,

Considérant la demande présentée par Messieurs Antoine Sammarcelli et Antoine Buttafoco, en leur qualité de gérants du débit de boissons « Cafet Sant'Anghjuli » sis à Casa di e Lingue, rue San Angelo, à Bastia, concernant l'organisation d'une animation musicale à l'extérieur de leur établissement,

ARRÊTE :

Article 1 : Par dérogation aux prescriptions générales de l'arrêté municipal n° 2021/020 du 1^{er} juin 2021, et conformément à celle de son article trois, Messieurs Antoine Sammarcelli et Antoine Buttafoco sont autorisés à organiser une animation musicale à l'extérieur de leur établissement.

Article 2 : Cette autorisation prend effet le jeudi 20 avril 2023 de 19h00 à 23h00.

Article 3 : Le pétitionnaire affichera le présent arrêté sur le site de la manifestation.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de services de la ville de Bastia, Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique, Madame la Directrice de la Police Municipale de Bastia sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.



Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée

Linda PIPERI

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Merria di Bastia

Viale Pierre Giudicelli
20410 Bastia Cedex

+33(0)4 95 55 95 55

mairie@bastia.corsica

www.bastia.corsica